

**COMMUNE de SANVENSA RETRAIT D'UNE DECLARATION PREALABLE
AVANT DECISION A LA DEMANDE DU
PETITIONNAIRE**

DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DESCRIPTION DE LA DECLARATION		Référence Dossier :
Déposée le 29/07/2021		N° DP 012 259 21 K 2008
Par :	EDF ENR – Mr DECLAS Benjamin	<u>Destination</u> : Habitation.
Demeurant à :	12 rue Isaac Newton 31830 PLAISANCE DU TOUCH	<u>Nature des travaux</u> : Pose de panneaux photovoltaïques d'une surface de 20 m².
Sur un terrain sis :	103 MAS DE LAFON 12200 SANVENSA	
Référence(s) cadastrale(s) :	ZM n°37	

VU le Code de l'Urbanisme,
VU la Carte Communale approuvée par délibération du conseil municipal en date du 03/05/2012 et par arrêté préfectoral en date du 15/06/2012,
VU la zone N de la Carte Communale,
VU la Déclaration Préalable susvisée, déposée en Mairie le 29/07/2021,
VU la demande de retrait formulée par EDF-ENR représenté par Mr DECLAS Benjamin en date 12/08/2021,

ARRETE

ARTICLE 1 : La déclaration préalable susvisée est retirée avant décision à la demande du pétitionnaire.

SANVENSA
Le 02/09/2021

Mme Le Maire
Suzette CLAPIER



Notifié au pétitionnaire le :
Transmis à la Préfecture le : 02/09/2021
Affiché en Mairie le :